

COMMUNE DE



N° 212025 P

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE
2025**

Le Maire de la Commune de Langrune-sur-Mer,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°17/2017 du 28 mars 2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°111-2023 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 12 février 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BERGUE Vincent	Adjoint technique territorial	01/04/2025

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

LANGRUNE-SUR-MER, le 20 mars 2025

Le Maire,

Jean-Luc GUINGOUAIN

